



BTS ELECTROTECHNIQUE EN ALTERNANCE

CONDITIONS

Les apprentis doivent signer un contrat avec une entreprise du domaine de l'électrotechnique. Les activités réalisées doivent être en cohérence avec les compétences définies dans le référentiel du diplôme.

ORGANISATION

En général les apprentis viennent 2 semaines par mois au lycée de septembre à juin (annexe 1).

Il n'est pas possible de prendre des congés pendant les périodes au lycée.

Le volume horaire est légèrement moins important que celui de la formation plein temps ce qui demande un investissement et un travail personnel plus conséquent.

Les apprentis sont formés avec le même matériel que celui utilisé pour la formation initiale et l'enseignement est adapté au rythme de l'alternance.

HORAIRES

Matière	ALTERNANCE		
	①	②	Total
1. Culture générale et expression	60	48	108
2. Anglais	40	32	72
3. Mathématiques	100	64	164
5. Physique chimie	180	160	340
6. Sciences et techniques (STI)	275	192	467
7. Analyse, diagnostic, maintenance	80	64	144
8. Révisions		35	35
9- Préparation à l'oral		30	30
	735 h	625 h	1360 h

EXAMEN

Le lycée étant habilité pour les CCF (Contrôles en Cours de Formation), les apprentis passent exactement les mêmes épreuves que les étudiants en formation initiale.

Pour certaines épreuves les apprentis prennent comme support des activités réalisées en entreprise.

Rapport de fin de formation

Présentation générale de l'entreprise et du service et d'activités réalisées pendant la formation.

Analyse, diagnostic, maintenance

A l'aide d'un support en entreprise l'apprenti doit mesurer des grandeurs, réaliser un diagnostic et des opérations de maintenance. Le bilan sera présenté aux enseignants de la spécialité et de sciences.

Conduite de projet/chantier

Définir un chantier en entreprise qui sera validé par l'équipe pédagogique. L'apprenti doit :

- ☞ réaliser la préparation (planning, réservation du matériel, plan de prévention...)
- ☞ piloter la réalisation (jouer le rôle du chargé de travaux)
- ☞ réceptionner le chantier (contrôles, mesures...)

Conception, étude détaillée, réalisation, mise en service d'un projet

Durant la 2^{ème} année l'apprenti doit mener un projet en entreprise qui doit être validé lors d'une commission académique constituée d'enseignants et d'inspecteurs.

- ☞ 1^{ère} phase : Conception et étude détaillée, l'apprenti doit présenter le choix du matériel et la réalisation des documents techniques devant les tuteurs et les enseignants durant la formation puis face à un jury externe en fin de formation.
- ☞ 2^{ème} phase : Réalisation et mise en service, l'apprenti présente devant les tuteurs et les enseignants durant la formation puis face à un jury externe en fin de formation.

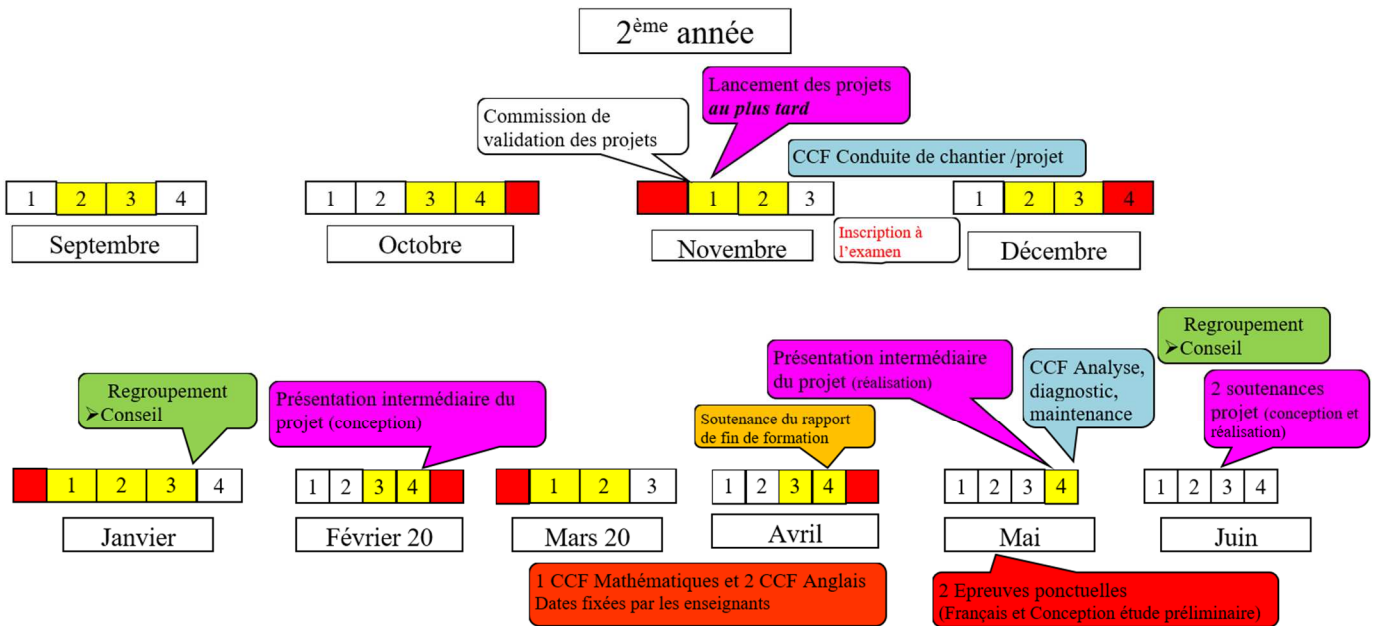
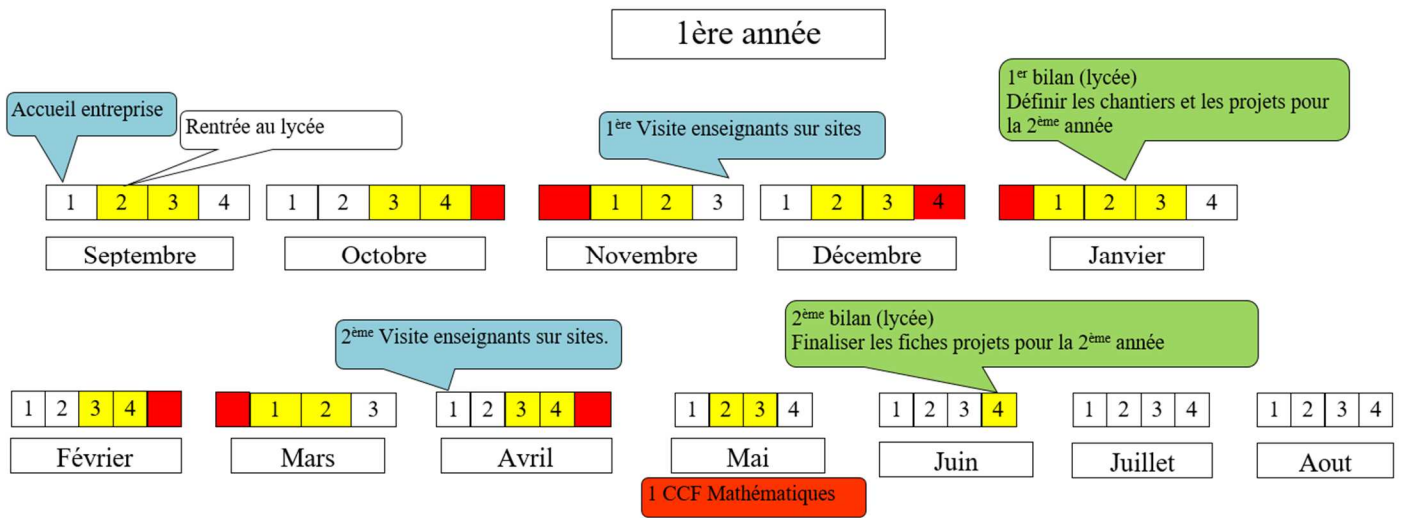
EXAMEN

Les épreuves sont identiques à celles du BTS en formation initiale

Epreuve	Coef.	Forme	Durée
<i>CCF : Contrôle en Cours de Formation</i>			
E1- Culture générale et expression	2	Ecrite	4h
E2- Anglais	3	CCF (2 situations)	
E3 Mathématiques	2	CCF (2 situations)	
E4- Conception, étude préliminaire	5	Ecrite	4h
E5- Analyse, diagnostic, maintenance, conduite de projet/chantier			
E5.1- Analyse, diagnostic, maintenance	3	CCF	
E5.2- Conduite de projet/chantier (en entreprise)	3	CCF	
E6- Conception, étude détaillée, réalisation, mise en service d'un projet (en entreprise)			
E6.1- Conception, étude détaillée du projet	3	CCF (60h) + oral 2x20 min	
E6.2- réalisation, mise en service d'un projet	3	CCF (60h) + oral 2x20 min	
Soutenance rapport de fin de formation		Orale 2x20 min	
LV2 (facultatif)	1	Orale	20 min

ANNEXE 1

ORGANISATION DES 2 ANNEES EN APPRENTISSAGE



ANNEXE 2

DEMARCHE POUR ETABLIR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

① Au niveau du lycée

IMPORTANT : il est impératif de postuler en suivant la procédure parcoursup



Avant toute signature de contrat, il faut prendre contact avec le D.D.F.P.T (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) pour vérifier la faisabilité.

Mr Ferreri : vincent.ferreri@ac-corse.fr

② Pour tout nouveau contrat, le futur apprenti doit se mettre en contact direct avec la Chambre des Métiers ou la Chambre de Commerce et d'Industrie correspondante pour établir la demande d'entrée en contrat d'apprentissage avec les coordonnées du futur apprenti et de l'entreprise employeur

Ci-dessous les coordonnées des personnes à contacter, par téléphone ou par mail pour établir cette demande :
Service apprentissage de :

- ☒ Chambre des métiers et de l'Artisanat de Corse du Sud, Mme SINI Karina, chemin de la Sposata 20090 AJACCIO Tél. : 04.95.23.53.09 mail : ksini@cm.ajaccio.fr
- ☒ Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse, Mme GAZZINI Corinne, 3 rue Marcel Paul 20200 Bastia Tél. 04 95 32 83 00
- ☒ CCI Ajaccio Corse du Sud, Mme GUERRINI Marie-Laure, route de Campo Dell' Oro 20090 AJACCIO Tél. : 04.95.20.10.46 mail : ml.guerrini@sudcorse.cci.fr
- ☒ CCI Haute Corse, Mme CASTELLANI, Hôtel Consulaire Nouveau Port 20293 BASTIA, Tél. : 06.24.61.31.94

Le Greta de Haute-Corse complète et vise le contrat dans le cadre réservé à la formation puis le renvoie à l'organisme consulaire correspondant pour enregistrement définitif.



Rue de la 4^{ème} DMM
20600 BASTIA
04.95.54.52.85 / 04 95 54 53 30
greta2b@ac-corse.fr